

225C2053
FR0011981968-FS1037

4 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDSLNE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDSLNE et détenir, directement et indirectement, 14 004 115 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Securities Limited	14 004 099	4,93	14 004 099	4,26
Total Barclays Plc	14 004 115	4,93	14 004 115	4,26

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDSLNE hors et sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir a précisé détenir 5 408 385 actions WORLDSLNE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 5 648 551 actions WORLDSLNE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 4 739 379 actions WORLDSLNE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2025 et le 29 avril 2027, (ii) 739 020 actions WORLDSLNE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference* » à dénouement en espèces, sans échéance et (iii) 170 152 actions WORLDSLNE résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027.

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.